

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

COTONOU , le 23 NOVEMBRE 1963

GOVERNEMENT PROVISOIRE

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

D E C R E T

SOMMAIRE :

a/s

Intégration.

ANNEE 1963 - N° 519 /GP/MEFP

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

ORIGINAL I
JORD I
C. G.P. 8
MEFP I
DP 4
DGF 5
CF I
DFP I
MEFP I
Trésor I
MAC I
DI I
AGRO 2
Intéressé I

VU l'Ordonnance N° 1 en date du 28 Octobre 1963 du Chef du Gouvernement Provisoire ;
VU la loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
VU l'arrêté général n°2940/S.ET. du 9 Avril 1956 fixant le statut particulier des Ingénieurs des Travaux Agricoles de l'A.O.F. ;
VU le décret n°62-46 du 2 Février 1962 portant statuts particuliers des corps du Personnel du Cadre des Services Agricoles, notamment l'article 46 ,

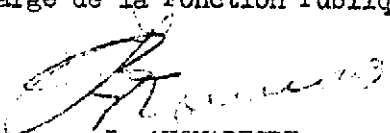
D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret n°62-46 du 2 Février 1962, M. BOUSSARI Nadjimou Marcel, Elève Ingénieur du Corps Supérieur des Travaux Agricoles de l'ex-A.O.F. qui a satisfait aux examens de sortie du Cycle d'Enseignement d'Agriculture Tropicale, annexé à l'Ecole Supérieure d'application d'Agriculture Tropicale, à Paris, est intégré dans le Corps des Ingénieurs des Travaux Agricoles, en qualité d'Ingénieur de 2ème classe, 1er échelon.

ARTICLE 2..- Le présent décret, qui a effet à compter du 21 Avril 1962 en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1er Janvier 1963 en ce qui concerne la solde, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

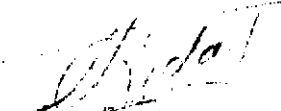
VU :

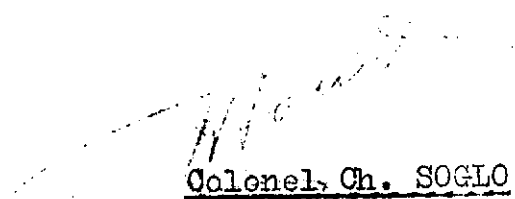
Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique,


J. ANONADEGBE.

VU :

Le Contrôleur Financier,


C. MIDAHUEN.


Colonel Ch. SOGLO.

VU :

Le Ministre d'Etat, chargé des
Finances et des Affaires Economiques,


S.M. APITEY.